



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



La Municipalité et les Anciens Combattants ont le plaisir de vous convier à la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 :

Samedi 11 novembre 2017 à 11 heures
Au Monument aux Morts (devant l'église)

A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera servi dans les locaux du Centre Jean BARTHOMEUF.

LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION A PORTEE DE CLIC



L'administration facilite les démarches des usagers grâce aux téléprocédures. Avec elles, plus besoin de se présenter aux guichets !

Depuis le 2 octobre 2017, les démarches liées à l'immatriculation des véhicules suivantes :

- la réédition du certificat d'immatriculation ;
- le changement d'adresse ;
- la déclaration de cession d'un véhicule ;
- le changement de titulaire du véhicule ;

devront être **réalisées uniquement en ligne** sur le site de l'agence nationale des titres (ANTS) : immatriculation.ants.gouv.fr.

➔ COMMENT FAIRE CES DEMARCHES ?

Connectez-vous gratuitement sur le site de l'ANTS. Si vous ne disposez pas d'accès internet, vous pouvez vous rendre en **préfecture** et **sous-préfectures**, qui mettent à votre disposition un **ordinateur** et un **médiateur** qui vous aidera dans cette démarche.

Vous pouvez aussi recourir à des professionnels de l'automobile habilités qui pourront vous proposer ce type de services ; cependant ils peuvent être payants.

➔ QUE FAIRE SI VOUS RENCONTREZ UNE DIFFICULTE ?

Consultez les informations disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur (www.demarches.interieur.gouv.fr), ou bien rendez-vous en **préfecture** et **sous-préfectures** pour vous faire **assister par un médiateur**.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription est automatique pour les jeunes de nationalité française ayant atteint 18 ans. Ce n'est pas le cas, en revanche, si vous avez déménagé durant l'année en cours et que vous souhaitez être inscrit à Chavannes-sur-l'Etang. **Il faut vous inscrire à la Mairie avant le 31 décembre 2017.**

➔ PIÈCES À FOURNIR

- le formulaire Cerfa n°12669*01 de demande d'inscription disponible en Mairie ou téléchargeable sur internet,
- une pièce d'identité en cours de validité : passeport ou carte nationale d'identité,
- un justificatif de domicile de moins 3 mois.



INFORMATIONS PRATIQUES



➔ MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Depuis le 14 septembre 2017, les horaires d'ouverture de la Mairie ont changé. Les nouveaux horaires sont les suivants :

- Lundi, Mardi et jeudi : 14h-16h
- Vendredi : 10h-12h / 14h – 19h

➔ FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

La Mairie sera exceptionnellement **fermée le mardi 31 octobre ainsi que le jeudi 2 et le vendredi 3 novembre 2017**. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire au 03.89.70.06.86 ou son Adjointe au 03.68.06.87.27.

➔ BOIS DE CHAUFFAGE

La commune dispose encore de BIL (bois long à façonner) : 15 m³ de chêne.

Si vous êtes intéressé, contactez le secrétariat de mairie au 03.89.25.23.99 ou par email à mairie@chavannes-etang.fr.

➔ COLLECTES

Nous vous informons du résultat des différentes collectes réalisées dans le village ces derniers mois :

- La quête pour le cancer a permis de récolter 1 158€ dans le village,
- L'opération brioches a quant à elle permis de récolter 660€.

Merci à toutes et à tous pour votre générosité !

Le Conseil Municipal a par ailleurs décidé de procéder à un don de 500€ à la Fondation de France pour les victimes de l'ouragan IRMA.



Mairie de Chavannes-sur-l'Etang

9, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Etang

☎ 03 89 25 23 99

✉ mairie@chavannes-etang.fr

🌐 www.chavannes-etang.fr

Horaires d'ouvertures du secrétariat :

Lundi, Mardi et Jeudi : 14h00 – 16h00

Vendredi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00